

I – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION AU COLLEGE ET AU LYCEE

1-1. ADMISSION :

- Sur test et contrôle de dossier pour tout élève provenant d'un établissement non homologué.
- Uniquement sur contrôle de dossier pour tout élève provenant d'un établissement homologué.

1-2. DOCUMENTS A FOURNIR :

- Pour les élèves de nationalité française de plus de 16 ans : l'attestation de recensement, l'attestation du JADP ou JDC ;
- 1 Acte de naissance intégral original ;
- La pièce d'identité (de l'élève) valable au-delà du 31 Juillet 2023 ;
- 1 Copie de la carte d'identité de chaque responsable légal figurant au dossier (en cours de validité) ;
- 4 Photographies d'identité ;
- 1 Justificatif d'autorité parentale **obligatoire** pour les tuteurs légaux **ou** pour les parents séparés ;
- 1 Certificat de radiation (EXEAT) délivré par l'établissement d'origine ;
- 1 Certificat de scolarité de l'école d'origine
- 1 Certificat de vaccination de l'institut d'hygiène
- Les Bulletins du 1^{er} ; 2^{ème} et 3^{ème} trimestre comportant la décision d'orientation et la copie intégrale de la fiche de dialogue (inscription en 2^{nde} et 1^{ère} uniquement) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription au CNED (pour les élèves inscrits au CNED l'année précédente) ;
- L'Attestation du DNB ou BEPC, le Certificat d'orientation ;
- La fiche médicale **dûment complétée par le parent si possible le médecin;**
- 1 Plan d'accès au domicile des parents
- Le livret scolaire

-**Entrée en terminale** : le relevé de note aux épreuves anticipées **OU** la photocopie du récapitulatif de note délivré au baccalauréat le cas échéant.

1-3 DOSSIER A REMPLIR

Les dossiers sont à retirer au sein de l'établissement ou à télécharger sur le site www.fredetpoppee.com

- Le dossier d'inscription/réinscription doit être dûment rempli et signé par les parents
- Le règlement intérieur doit être signé par les parents **et** les élèves, précédé de la mention « **Lu et approuvé** »
- La fiche médicale doit être dûment remplie et signée ;
- Le règlement financier doit être dûment rempli et signé par les parents ;
- Les différentes chartes doivent être dûment remplies **et** signées par les parents et les élèves, précédé de la mention « *lu et approuvé* ».

II – INSCRIPTION ET REINSCRIPTION : du 7 MARS au 17 JUIN 2022

Après la décision d'acceptation d'inscription de l'élève, la famille doit s'acquitter du droit d'inscription dans les 72 h qui suivent. La validation du dossier d'inscription ou de réinscription d'un élève est conditionnée par :

- Le dépôt du dossier **complet** d'inscription ;
 - La présentation des justificatifs de versement (le droit d'inscription et celui du droit d'écolage).
- En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de réinscription au-delà de cette date, le dossier est automatiquement mis sur liste « nouvelle inscription » et sera traité comme tel.
- ✓ **TEST D'ENTREE/TEST DE POSITIONNEMENT** : le Vendredi 11 mars et le Vendredi 17 juin 2022
 - ✓ **DROIT D'INSCRIPTION AU TEST : 25 000 F CFA**

Une famille, qui n'est pas en règle avec la comptabilité de l'établissement, ne peut être autorisée à réinscrire son enfant. La scolarité, ainsi que tous les frais annexes de l'année antérieure, doivent avoir été réglés.

III - SERVICES ANNEXES

DEMI-PENSION (cantine) **440 000 F CFA** de **septembre** à **Juin**.

TRANSPORT Tarifs en fonction du lieu de résidence et du nombre de trajets

TRES IMPORTANT : Toutes les pièces sont à fournir au plus tard courant de la semaine de l'inscription définitive. Toutes situations administratives malencontreuses, découlant du non-respect des dates et de cette prérogative, ne sauraient être imputées à l'établissement. **La présence effective d'au moins un représentant légal pour le dépôt des dossiers est vivement recommandée.**